

des blés qui doit vendre par l'entremise des organismes existants, comme la Bourse des grains de Winnipeg. A mon avis, et c'est aussi l'avis de tous les organismes agricoles et autres de l'Ouest canadien, cette façon de procéder est inopportune et va à l'encontre des intérêts du pays. Je demande donc l'appui de la Chambre afin que ce bill soit adopté au cours de la présente session.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

BILL MODIFIANT LA LOI QUANT AU TITULAIRE

A l'appel de l'ordre du jour:

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures) demande à déposer le bill n° 6, visant à modifier la loi du ministère des Affaires extérieures.

—Lorsque la loi du ministère des Affaires extérieures fut adoptée en 1912, il fut décrété que le premier ministre exercerait les fonctions de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Cet article est encore en vigueur. Ce bill a pour objet de révoquer cet article afin que le poste de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures puisse être rempli par n'importe quel membre du Gouvernement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1ère fois.)

LE BLÉ

PAIEMENTS INITIAUX SUR LA RÉCOLTE DE 1946

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. ROSS (Souris): Afin d'aider les cultivateurs canadiens à arrêter leur programme d'ensemencement pour la récolte de 1946, le ministre du Commerce nous dirait-il quels seront les versements initiaux sur les récoltes de blé et autres céréales en 1946?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): J'ai passé la matinée à étudier la question avec les représentants de la Commission canadienne du blé et mes collègues du comité ministériel du blé, et je pourrai, je l'espère, faire une déclaration d'ici une couple de jours.

L'ESSENCE

ACCROISSEMENT DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. ZAPLITNY (Dauphin): Le ministre des Finances pourrait-il nous dire si, étant donné les nombreuses protestations reçues des provinces des Prairies contre un relèvement du prix de l'essence de 2c., à compter d'aujourd'hui, le Gouvernement se-

[M. Fair.]

rait prêt à reconsidérer sa décision et à rescinder l'ordonnance permettant une telle augmentation?

Le très hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Il s'agit d'un relèvement du prix maximum de l'essence résultant d'une ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Cependant, depuis le retrait, vers le 1er janvier, d'une partie des subsides versés à l'importation, on s'attendait inévitablement à cette augmentation.

J'ajouterai que les subsides ne sont pas entièrement retirés et qu'à l'heure actuelle des subsides annuels de trois millions et demi de dollars servent à réduire le prix des produits du pétrole dans les provinces des Prairies, tandis qu'aucune autre partie du Canada ne jouit de subsides à l'égard des mêmes produits. Nous ne croyons pas justifiable de continuer à verser des sommes aussi considérables dans cette partie du pays, alors que notre intention est de réduire graduellement les subsides jusqu'à leur suppression complète. C'est pourquoi nous avons retiré une partie des subsides, ce qui a nécessité cette augmentation du prix de l'essence.

Cette question a donné lieu à tant de correspondance et a retenu si longtemps notre attention que je ne saurais promettre à l'honorable député de la remettre à l'étude.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue sur la motion de M. Fernand Viau tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier Son Excellence nous a fait part du programme des mesures ministérielles de la présente session. Vendredi, on a proposé une motion tendant à l'approuver. Le débat sur cette motion autorise la discussion, non seulement des questions exposées dans le discours du trône, mais de tout autre sujet tenu pour important. Avant d'aborder la substance même de mes remarques, je désire faire allusion au fait que, depuis la dernière session, Sa Majesté le Roi a conféré un insigne honneur au ministre des Finances (M. Ilesley), et au ministre de la Justice (M. St-Laurent), qui ont été nommés membres du conseil privé impérial. En toute sincérité, je tiens à leur offrir mes plus cordiales félicitations. Je ne connais personne plus digne de ce grand honneur et, autant que je sache, aucun honneur n'a été décerné plus à propos et n'a causé un plus vif plaisir au peuple canadien.